



CONSEIL DU 5^{ème} ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 18 février 2021

Le 18 février 2021 à 18h05, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la maire le 12 février 2021, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie du Point du Jour par Visio-conférence via le portail Starleaf.

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, M. Joanny MERLINC est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Richard GLEIZAL, Marielle PERRIN, Pierre GAIDIOZ, Joanny MERLINC, Sandrine FRANCHET, Philippe-Henri CARRY, Bénédicte DRAILLARD, Yann CUCHERAT, Béatrice GAILLIOUT, Bertrand ARTIGNY, Marie DUARTE, Carole SAMUEL, Jean-Dominique DURAND, Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON, Catherine GOUJON.

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

Sophie HÉRITIER (pouvoir donné à Richard GLEIZAL)
Nicolas HUSSON (pouvoir donné à Marielle PERRIN)
Tristan DEBRAY (pouvoir donné à Joanny MERLINC)
Sophia POPOFF (pouvoir donné à Pierre GAIDIOZ)
Anne PROST (pouvoir donné à Yann CUCHERAT)

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Madame la maire partage quelques informations en introduction.

Elle évoque tout d'abord Serge PUILLET président des porte-drapeaux du Lyonnais et habitant du 5^{ème}, dont elle a appris avec tristesse le décès. Bénédicte DRAILLARD a représenté la Ville de Lyon lors de ses funérailles ce mardi 18/02 et a déposé une gerbe au nom de la municipalité. Elle rend hommage à ses engagements et présente ses condoléances à sa famille et ses proches.

Elle évoque ensuite l'exposition « Matrimoine du 5^{ème}, les femmes dans l'espace public ». La mairie d'arrondissement s'est fortement investie dans la préparation du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes. Le contexte sanitaire est très contraignant, mais la mairie a souhaité maintenir une action forte. Sous l'impulsion de Sophia POPOFF, déléguée à l'égalité femmes hommes et à la lutte contre les discriminations, la mairie a travaillé avec des nombreux partenaires pour présenter une exposition sur le Matrimoine du 5^e, c'est-à-dire le "patrimoine au féminin". L'exposition aura lieu du 5 au 31 mars, sur les grilles du parc de la Mairie de Locard. Elle sera également disponible sur le site internet de l'arrondissement. Il sera possible de découvrir l'histoire de 29 femmes liées à l'arrondissement.

Elle partage ensuite quelques informations institutionnelles :

- Madame la maire a confié à Madame Catherine GOUJON, conseillère d'arrondissement, une délégation "Vie étudiante" afin de coordonner les différentes initiatives à destination des étudiantes et étudiants de l'arrondissement, qui connaissent actuellement une situation très difficile.
- La municipalité tiendra son premier CICA le jeudi 1er avril, sans doute en visioconférence.
- Madame la maire souhaite qu'un binôme titulaire/suppléant de l'opposition siège à la commission mixte paritaire (CMP). Son mail du 27 janvier à destination des conseillers d'arrondissement minoritaires étant resté sans réponse, elle procédera à un tirage au sort, avec un titulaire pour la liste ""Lyon, la force du rassemblement"" et un suppléant pour la liste ""Respirations avec Georges KEPENEKIAN"" [Yann CUCHERAT – qui s'est proposé en séance - et Laurence BUFFLIER ont finalement été désignés]

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 janvier 2021.

Mme la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

N° 2021-582 - Objet : Projet de Pacte de cohérence métropolitain - Avis du Conseil municipal Rapporteur : Nadine GEORGEL

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du code général des collectivités territoriales, la Conférence métropolitaine élabore, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des Conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire. Selon la loi, il fixe pour la durée du mandat la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux Communes et des Communes à la Métropole de Lyon. Le projet de Pacte est élaboré et adopté par la Conférence métropolitaine. Le Pacte de cohérence métropolitain est arrêté par délibération du Conseil de Métropole, après consultation des Conseils municipaux des Communes situées sur son territoire.

Le présent projet de Pacte est issu d'un travail mené à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires et qui a permis d'aboutir à un projet de texte définissant les modalités de travail et de coopération entre les Communes du territoire et la Métropole, respectueuses des compétences et de la légitimité de chacun.

Au cours de la séance du 29 janvier 2021, le projet de Pacte a été adopté par la Conférence métropolitaine.

La procédure d'adoption du Pacte, telle que prévue par les textes, se poursuit :

- le projet de Pacte est soumis pour avis aux Conseils municipaux ;
- le Conseil de Métropole arrête ensuite, par délibération, le Pacte de cohérence métropolitain, dans sa version définitive.

I- Éléments de synthèse du projet de Pacte :

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain précise, dans un premier temps, les principes structurant la relation Métropole-CTM-Communes, renforçant le rôle des instances de gouvernance que sont les Conférences Territoriales des Maires et la Conférence métropolitaine, dans le souci d'une relation de confiance et de dialogue.

Ce dispositif se décline de façon spécifique à Lyon où le périmètre de la CTM est identique à celui de la Ville ; les Maires d'arrondissement prenant part aux réunions de CTM.

Le projet de Pacte propose ensuite une méthode de coopération autour de 7 axes stratégiques prioritaires, pour lesquelles la coopération avec les Communes est indispensable à la mise en œuvre d'une politique métropolitaine efficace, au service des habitants du territoire :

- Revitalisation des centres-bourgs ;
- Éducation ;
- Modes actifs ;
- Trame verte et bleue ;
- L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage ;
- Logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité ;
- Développement économique responsable, emploi et insertion.

Il vient également consacrer la poursuite de 6 domaines de coopérations préexistants et structurants pour la relation entre les Communes et la Métropole, qui ont fait preuve de leur valeur-ajoutée en matière de service rendu lors du précédent mandat et dont la pertinence se confirme :

- Action sociale ;
- Santé ;
- Culture-sport-vie associative ;
- Propreté-nettoieement ;
- Politique de la ville ;
- Maîtrise et accompagnement du développement urbain.

Chaque Conférence Territoriale des Maires aura ensuite, dans les 9 mois suivant l'adoption du Pacte en Conseil de Métropole, à formaliser un Projet de territoire 2021-2026. Le Projet de territoire, formalisé à l'issue d'une démarche de concertation et de co-construction avec la Métropole, permettra d'identifier les axes stratégiques du Pacte et domaines de coopération dont nous souhaitons nous saisir, et les projets opérationnels s'y rattachant.

Après adoption en Conférence territoriale des Maires, le projet de territoire sera ensuite délibéré en Conseil municipal, puis délibéré en Conseil de Métropole.

Enfin, le projet de Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre, dans un souci d'efficacité et de justice territoriale :

- Une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global est allouée aux CTM, pour les années 2021 à 2026.
Elle permet le financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via le Fonds d'initiative communal (FIC) et les Actions de proximité (PROX), pour 118 millions d'euros sur le mandat.
Elle permet également le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, pour un montant total de 82 millions d'euros sur le mandat
- Un chantier d'approfondissement de la territorialisation des services et des politiques publiques métropolitaines est engagé.
- Le dispositif d'ingénierie territoriale est conforté, au travers des réseaux, outils et plateformes de services existants et dont le développement est à poursuivre.

Conformément à l'article L 3633-3 du code général des collectivités territoriales précité, les 59 communes de la Métropole sont donc appelées à formuler un avis sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain.

Prise de parole :

M. Yann CUCHERAT ne juge pas cohérent le fait de voter à la hâte ce pacte métropolitain sans avoir eu accès au préalable à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI). Il est inquiet du manque de vision de la Métropole sur les enjeux d'avenir de son territoire. L'objectif initial de la métropole était de mettre en place une collectivité qui soit à l'écoute de chaque commune et de chaque arrondissement, dans un principe de subsidiarité pour faire face aux problématiques sociales

et aux inégalités sociétales qui s'accroissent. Dans ce pacte, Il constate que les compétences des collectivités ont été amoindries.

A travers ce rapport qui reprend les 7 axes stratégiques, certains axes font particulièrement réagir son groupe :

- Le numérique et son développement dans les communes : un axe étonnant avec une majorité fermement opposée à la 5G.
- L'éducation : la métropole va notamment s'occuper des temps méridiens, ce qui n'est pas de sa compétence mais celle des communes
- Les modes actifs : la mobilité est seulement axée sur la marche et le vélo au détriment d'autres solutions (développement des transports en commun, parc-relais, voitures électriques...). Est-ce un tabou d'envisager des bornes pour les voitures électriques ? ou de développer l'hydrogène comme vecteur stratégique d'innovation ?
- La trame verte et bleue : c'est le seul sujet où la question de sécurité soit posée, à travers le risque attentat dans les parcs. Rien n'est prévu sur la vidéo protection. Il constate l'absence d'un programme global dédié à la sécurité.
- Le Logement, accueil et hébergement : interrogations sur la construction de logements sociaux, avec une crainte de paupérisation de certains quartiers. Il ne s'agit pas d'oublier le facteur de mixité sociale, indispensable au développement du territoire.
- Développement, emploi, économie et insertion : seul le point de l'insertion sociale est abordé sans évoquer de renforcement de l'attractivité de la métropole. Pour réaliser de l'insertion, il faut de l'emploi, des entreprises innovantes et prospères, attirer de grands groupes et des entreprises qui vont contribuer au développement du territoire, à la recherche, qui auront des conséquences directes sur les carnets de commande des petites entreprises, commerçants et artisans.

Ce pacte tel qu'il est présenté ne peut satisfaire les élus de son groupe : il enrayer la dynamique de la métropole, ne répond pas aux enjeux de l'agglomération et aux besoins des habitants ni à la coopération avec les collectivités.

Il prend néanmoins acte de la création d'un groupe de travail composé de tous les représentants de différents groupes politiques annoncé par Anne HENOCQUE en commission. Ils proposeront des pistes d'action, notamment au travers d'amendements proposés en conseil Municipal.

Mme Béatrice GAILLIOUT trouve dommage que son groupe doive se prononcer dans la précipitation, une fois de plus, au sujet d'un document primordial pour l'avenir de la ville. Cela commence à être une habitude du nouvel exécutif, malgré des discours sur la co-construction, l'horizontalité ou la participation, elle constate un problème de méthode. Ainsi, en conférence métropolitaine des maires du 29 janvier dernier, seulement 26 maires de la Métropole (la moitié) ont voté ce pacte (16 votes contre et 14 abstentions). Le précédent pacte (décembre 2015) avait été adopté par 47 maires (5 avec réserves et seulement 11 votes contre) grâce à une réelle concertation et un travail en commun avec les mairies de l'agglomération.

Elle s'interroge sur la manière de garantir une bonne articulation et un succès commun du pacte avec une adhésion aussi faible des maires.

Elle note que ce pacte (2021-2026) reprend les grandes lignes du pacte précédent (2015-2020) et une bonne part de son contenu a subi une opération de « greenwashing », les titres rouges, couleurs du logo métropolitain, sont devenus des titres verts. Elle pense qu'il s'agit là plus d'une opération de communication alors qu'il est question d'un projet structurant d'agglomération pour 6 ans.

Ce pacte entérine 7 nouveaux axes thématiques correspondant aux priorités politiques de la majorité. Elle constate et regrette l'absence d'ambition notamment sur la sécurité et l'accompagnement des jeunes et des étudiants, pourtant fortement touchés par la crise actuelle.

Le pacte ne parle que de coopération mais n'évoque jamais ni mutualisation de services, ni décentralisation ou transfert de compétences. C'est pourtant par ce biais qu'on peut mettre en place de véritables synergies dans les politiques publiques au bénéfice des grand-lyonnais.

Ce pacte devrait être un véritable outil pour trouver la meilleure subsidiarité possible. Ce pacte manque clairement d'ambitions voire de visions à ce sujet. Elle s'interroge aussi sur la mise en œuvre des mesures annoncées. Les conseillers métropolitains sont absents des comités de pilotage : leurs rôles aurait dû être réinterrogés. Ils doivent pouvoir représenter les citoyens dans les CTM (Conférence territoriale des Maires). Les conseillers municipaux et d'arrondissement de Lyon ne savent pas pour le moment s'ils pourront participer à l'élaboration des projets de territoire qui ont pourtant un impact important sur les conditions de vie des lyonnais(es) par qui ils ont été élus.

Mme GAILLIOUT s'interroge sur la place des arrondissements dans la mise en œuvre du pacte et dans l'élaboration du projet de territoire. Les Maires d'arrondissement siègent désormais à la conférence des maires, il s'agit là d'un pas en avant. Mais elle s'interroge sur la manière dont seront associés les élus d'arrondissement aux discussions en CTM.

Elle précise qu'elle ne rejette pas le document sur le fond car il reprend assez largement le travail entamé lors du précédent mandat. Ce sont les interrogations citées ci-dessus et la méthode peu participative d'élaboration qui justifient l'abstention de son groupe.

M. Bertrand ARTIGNY indique qu'il a activement participé à l'élaboration de ce pacte. L'évaluation du précédent pacte a servi de base à l'élaboration de ce nouveau pacte de cohérence métropolitain, partagés avec les maires qui participent à la CTM. Il est donc normal de retrouver des éléments du premier pacte puisqu'il a servi de base. Il y eu plusieurs réunions, de nombreux échanges, pour tirer des enseignements et proposer de nouveaux axes à partir de l'existant. Les axes stratégiques retenus ont tous été validés et la qualité de la méthode a été alors saluée lors de la conférence métropolitaine des maires du 29 janvier. Ensuite, pour des raisons dogmatiques ou politiciennes, certains maires n'ont pas souhaité donner caution à la majorité actuelle.

M. ARTIGNY souligne également la confusion qui a été faite lors de l'intervention de M. CUCHERAT entre la PPI et le pacte métropolitain. Ce document n'est pas la PPI, et ce sont bien les maires des 59 communes qui vont définir leur projet de territoire, ce n'est pas à la Métropole de le définir.

Il souligne également que l'enveloppe de 200M€ pour les projets de territoire est en très grande augmentation par rapport au précédent mandat.

Mme Nadine GEORGEL précise que la PPI qui flèche les domaines d'actions et les investissements a été votée en janvier à la Métropole. On est ici amené à se prononcer sur un cadre général de coopération entre les communes et la métropole, qui permettra l'élaboration d'un projet de territoire dans chaque CTM.

Il n'est pas proposé ici de voter le fond du projet, car il n'a pas encore été élaboré, il ne s'agit ici que d'un cadre de coopération.

Au niveau du rôle des élus, elle est étonnée du manque de reconnaissance de l'avancée sur le rôle des élus dans ce Pacte (élus désignés désormais au suffrage universel direct). La Conférence métropolitaine des Maires avec les 59 maires se réunit régulièrement. Les maires participent aussi à toutes les CTM. C'est aussi la première fois que les maires d'arrondissement sont associés à la CTM de Lyon, ce qui n'était pas une obligation légale.

Cette réunion pour ce conseil d'arrondissement n'a pas été faite dans la précipitation mais dans une volonté d'associer l'ensemble des maires du secteur métropolitain et des arrondissements de Lyon.

Elle n'a pas hésité à associer l'ensemble des élus de la majorité ou de l'opposition, chaque fois que cela a été possible.

Elle se félicite par ailleurs de l'augmentation des budgets FIC et Prox dans ce pacte métropolitain. C'est un outil très efficace et répondant rapidement aux demandes des citoyens. Elle cite pour exemple la sécurité routière qui demeure un enjeu important dans la vie quotidienne des habitant(e)s du 5^{ème}. Cet outil permet de répondre de manière ciblée et directe aux demandes des habitants, comme certaines actions déjà diligentées par Marielle PERRIN dans le cadre d'aménagement de voirie pour la sécurité routière dans le 5^{ème}.

Mme la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à la majorité.

Yann CUCHERAT, Myriam BENCHARAA, Jean-Dominique DURAND et Anne PROST (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) votent contre.

Béatrice GAILLIOUT, Laurence BUFFLIER et Grégory CUILLERON s'abstiennent.

Rapport Direct - Objet : Vœu relatif à l'avenir des bureaux de Poste du le 5e arrondissement= Rapporteur : Sandrine FRANCHET

La Mairie du 5^e arrondissement a appris le 11 janvier le souhait du groupe La Poste de réduire fortement les horaires des bureaux de Poste de Saint-Jean (25 quai Romain Rolland) et Saint-Just (3 place de Trion). Cette évolution, justifiée par la baisse de fréquentation, touche l'ensemble du territoire national.

La présence de ces bureaux de poste est pourtant essentielle à la vie de quartier et à l'économie locale, dans un territoire déjà confronté à la dégradation des services publics et de proximité, et qui s'engage pour un tourisme responsable et une économie durable diversifiée. Le maintien des commerces et des services de proximité est un facteur primordial de lien social surtout pour les personnes âgées et les personnes les plus vulnérables.

Par ailleurs, la crise sanitaire invite à maintenir une distanciation physique forte, plutôt qu'à encourager les files d'attente et les concentrations de personnes sur des horaires réduits. Le bureau de poste du Point-du-Jour fait d'ores et déjà l'objet de files d'attente quotidiennes.

Aussi, la Mairie du 5^e arrondissement de Lyon et le Député de 1^{ère} circonscription du Rhône ont entamé des démarches conjointes afin que le groupe La Poste revoie sa position. Un courrier commun a été adressé à la déléguée régionale le 8 février, suite à une rencontre avec les riverains. Une coordination se met également en place au niveau municipal, afin de porter une parole forte sur la préservation d'un service public au cœur des quartiers.

La Poste a répondu favorablement à notre demande de délai et de poursuite de la concertation pour le bureau de Saint-Just, qui connaît une problématique d'éviction du bâtiment, et s'est engagée à ne pas modifier les horaires dans les prochains mois.

En revanche, aucune évolution n'est proposée concernant la réduction des horaires du bureau de Saint-Jean.

Aussi, vu l'article L2511-12 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) selon lequel le conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant l'arrondissement, et l'article 18 de notre Règlement intérieur.

Le conseil d'arrondissement de Lyon 5e, réuni le 18 février 2021 :

1. Salue la décision de maintenir les horaires du bureau de Poste de Saint-Just ;
2. Formule le vœu que le groupe La Poste suspende sa décision de réduire les horaires d'ouverture du bureau de Poste de Saint-Jean à partir du 15 février ;

3. Demande à nouveau que la décision de réduire les horaires du bureau de poste de Saint-Jean, incompatible avec les mesures sanitaires et de distanciations sociale, soit suspendue ;
4. Réaffirmer le souhait d'être associé à la réflexion sur le maintien à long terme des bureaux de poste de l'arrondissement ;
5. Soutient la mobilisation des habitants.es, les associations et les acteurs économiques du Vieux-Lyon ;

Mandate Madame la Maire et Madame l'Adjointe chargée de l'Economie, des Commerces et de l'Artisanat pour saisir l'ensemble des parties prenantes du dossier.

🗨️ Prise de parole :

Mme Béatrice GAILLIOUT votera favorablement pour ce vœu. Elle trouve cette situation inadmissible. La Poste de Champvert a déjà disparu il y a quelques années. Durant son mandat, la poste de Saint Jean a été également fermée le lundi. Elle avait pu négocier en échange l'ouverture d'un point contact avec la librairie Agora et précédemment un autre à Saint Paul. Les usagers et les commerçants ne peuvent pas se contenter de plages horaires (9 h – 12 h) aussi étroites. Il n'est pas pensable de perdre ainsi peu à peu tous les bureaux du 5eme. Elle remercie les habitants, commerçants, associations qui se sont très largement mobilisés.

Elle comprend qu'il y ait une utilisation moins importante du bureau de poste mais il y a aussi le service de la banque postale qui demeure indispensable pour de nombreuses personnes qui ont besoin de ces guichets de retrait.

M. Yann CUCHERAT indique le soutien de son groupe à ce vœu. Il remercie à Mme FRANCHET, Mme la maire et tous les acteurs pour la mobilisation pour sauvegarder ce service public. Il apporte notamment son soutien à la pétition lancée par Mme Juliette DE OLIVEIRA dans le Vieux-Lyon, qui permettra de montrer qu'il y a un réel enjeu pour les habitants. Son groupe s'associe pleinement à l'équipe municipale de la majorité pour défendre cet intérêt-là.

Mme Laurence BUFFLIER précise qu'il s'agit juste actuellement d'un délai pour la poste Saint-Just pour permettre une plus longue concertation. Il convient de rester attentif et d'éviter certaines surprises dans quelques semaines.... Elle est consciente que Mme la maire restera vigilante sur le sujet.

Mme Nadine GEORGEL juge ces bureaux de poste absolument indispensables à la vie des quartiers qu'il s'agisse du haut ou du bas du 5ème, elle restera très vigilante sur cette question.

Mme la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

🕒 Départ à 18h54 de Mme Carole SAMUEL

Rapport Direct - Objet : Vœu relatif à la dotation horaire globale (DHG) des collèges du 5e arrondissement pour la rentrée 2021

Rapporteur : Richard GLEIZAL

Tous les ans, l'inspection académique attribue une enveloppe d'heures à chaque établissement scolaire : la Dotation horaire globale (DHG). Chaque établissement reçoit une prévision de DHG, courant janvier, pour organiser les enseignements obligatoires, optionnels et éventuellement de soutien de l'année scolaire suivante.

Les collèges publics de la Métropole de Lyon ont reçu ces prévisions de DHG pour la rentrée de septembre 2021. Sur les 81 collèges publics de la métropole, 67% subissent une baisse de la DHG.

Une baisse de la DHG dans un collège, pour un effectif équivalent, se traduit obligatoirement par un plus grand nombre d'élèves par classe, des enseignements optionnels supprimés, et par moins de dédoublements de classe nécessaires pour un travail en petit groupe.

En ce qui concerne les trois collèges du 5^e arrondissement de Lyon (Jean Moulin, Charcot et les Batières) nous faisons le constat suivant :

Pour le **collège Jean Moulin**, la prévision pour 2021 de DHG est sensiblement la même qu'en 2020.

Pour le **collège Charcot**, la perte de 11h sur la DHG aurait pour conséquence :

- la perte de l'option Grec ancien et de l'enseignement de l'italien en Langue Vivante 2 en 5^e ;
- la diminution des heures d'aide personnalisée (A.P) en demi-groupe en français et mathématiques en 3^e
- la perte pour les 3^e des groupes sciences (qui permettaient les manipulations)
- la remise en cause de la classe bilangue allemand (et un risque de disparition de l'allemand LV1)
- la perte de l'aide personnalisée en anglais en petit groupe.

Les enseignants de Charcot ont adressé un courrier aux parents et fait grève. Une motion a été votée en conseil d'administration à destination de l'inspection académique.

Pour le **collège des Batières**, une motion conjointe enseignants/parents a été votée au cours du conseil d'administration du collège contre la réduction de la dotation horaire globalisée. Cette réduction pourrait avoir les conséquences suivantes :

- diminution des heures sur les groupes de sciences,
- réduction de l'offre de Langue Vivante 2 à une seule possibilité
- réduction d'une demi-heure hebdomadaire de chinois et d'allemand Langue Vivante 1 pour les classes bilangues à partir de la 5^e,
- disparition du club des écolégiens
- diminution des moyens alloués au projet cirque.

L'Etat doit mesurer les conséquences de la diminution des DHG dans les collèges. En effet dans ce contexte épidémiologique, il faut souligner qu'il existe une grande tension dans les collèges et que tous les élèves ont souffert d'un manque de continuité pédagogique. Cela rend fondamental pour les élèves la conservation de tous les enseignements mais aussi des soutiens scolaires en petits groupes. Or la diminution des moyens attribués par l'Etat ne le permet pas.

Aussi, vu l'article L2511-12 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) selon lequel le conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant l'arrondissement, et l'article 18 de notre Règlement intérieur.

Le conseil d'arrondissement de Lyon 5^e, réuni le 18 février 2021 :

1. Formule le vœu que les prévisions de DHG des collèges de l'arrondissement pour la rentrée 2021 soient revues ;
2. Soutient la mobilisation des enseignants, collégiens et parents d'élèves en ce sens ;
3. Demande une pérennisation en dotation horaire fléchée de certaines options, à l'image des options cirque et basket du collège des Batières, afin qu'elles ne soient plus soumises aux évolutions et incertitudes de la DHG ;
4. Mandate Madame la Maire et Monsieur l'Adjoint à l'Education pour saisir l'ensemble des parties prenantes du dossier.

 **Prise de parole :**

M. Yann CUCHERAT indique que son groupe s'abstiendra car ils ont découvert tardivement ce vœu.

Mme Béatrice GAILLIOUT reprend les propos de M. Yann CUCHERAT avec une réception des vœux en fin de matinée, ce qui n'a pas laissé de temps pour se concerter. Il pourrait être envoyé un mail de la part du Directeur de cabinet quand les vœux sont déposés dans l'espace Élus.

Le vote sera favorable pour ce vœu, même si cette situation dure depuis des années, comme par exemple l'enseignement de la langue allemande qui baisse inexorablement. Elle apporte son soutien aux familles, enseignants et enfants en cette période particulièrement difficile.

Mme GEORGEL indique que le vœu était disponible sur l'espace-Élus accompagné de l'ordre du jour.

M. GLEIZAL, au sujet de l'enseignement de la langue Allemand, intervient pour indiquer que le collège Charcot risque de voir sa classe allemande bilingue disparaître.

Mme GEORGEL complète ce propos en prenant l'exemple du collège des Battières, où cette baisse de la DHG (Dotation Horaire Globale) se traduit par des arbitrages qui vont au soutien des enseignements de français et maths au détriment des projets cirque et basket. Il semble paradoxal que d'un côté la collectivité fasse des investissements importants comme c'est le cas pour l'école de cirque amateur de Ménival ou l'équipement du Beaumarchais Basket Club. Il est dommage qu'à cause de la diminution de ces heures, les jeunes ne puissent pas profiter de ces investissements soutenus par la collectivité. Elle souhaite que l'action publique soit davantage harmonisée, surtout dans le contexte actuel où les enfants ont besoin d'activité physique et de s'investir sur des projets positifs.

M. GLEIZAL complète l'information au sujet du cirque, en rajoutant que le projet cirque est un projet unique dans l'académie. La MJC et l'école de cirque bénéficient d'importants soutiens de la ville. Le conseil d'administration des Battières a néanmoins indiqué qu'une solution pourrait être trouvée pour l'atelier cirque malgré la baisse des DHG.

Mme GEORGEL souhaite que l'activité basket soit aussi encouragée. Les activités sportives et artistiques ne doivent pas être des variables d'ajustements face aux baisses de dotation de l'état.

Mme la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à la majorité.

Yann CUCHERAT, Myriam BENCHARAA, Jean-Dominique DURAND et Anne PROST (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) s'abstiennent.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la maire clôt la séance à 19h10